

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016 À 20 h 30

L'an deux mil seize, le jeudi 19 mai, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Joël ARNAUD, Pierre DESTRIEUX, Aline CLÉMOT, Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, Loïc TOUZINAUD, Jean-Luc RÉTAUD, Marion DEVER et Hervé TORCHUT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTES EXCUSÉES : Carmen MARC et Rachel BERNALEAU.

Emmanuel SEGUIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

2016/05/01 - Détermination de ratios promus/promouvables pour tous les grades

2016/05/02 - Aide financière

2016/05/03 - Décision modificative 1

2016/05/04 - Devis de maintenance de notre site internet

2016/05/05 - Questions diverses

2016/05/01 - DÉTERMINATION DE RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES POUR TOUS LES GRADES

Le projet de délibération présenté le 3 mars 2016 a été accepté par le Comité Technique du Centre de Gestion.

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n°87-1107 du 30 septembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C qui supprime les quotas d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale supprimant tous les quotas figurant dans les statuts particuliers des catégories A et B à compter du 22 février 2007,

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer des ratios pour chaque grade de chaque cadre d'emploi dans la collectivité après avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ce qui suit :

- Le taux est uniforme pour tous les grades : 100 % pour l'année 2016 et les suivantes.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous documents y afférent.

2016/05/02 - AIDE FINANCIÈRE

Monsieur Le Maire présente la situation de notre épicerie, dernier commerce multiservices de village. Madame Irène MÈGE souhaite vendre son bail commercial.

Deux personnes sont demandeuses pour reprendre ce commerce. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Charente-Maritime a contacté Monsieur Le Maire pour demander une aide communale. En effet, l'affaire ne sera viable que d'ici 3 à 4 ans car les charges sont trop importantes pour le Chiffre d'Affaires immédiat. Il est bon de savoir que la commune ne peut pas signer en son nom le bail commercial ni acheter les murs qui ne sont pas en vente.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil d'octroyer une aide au nouveau commerçant selon un échancier mensuel, dégressif annuellement par palier de 50 €, sur 4 ans, avec un départ à 350 € par mois. Une convention sera à signer entre la commune et ce commerçant. Cette convention prévoira des conditions suspensives, à définir, de versements de l'aide communale. La commune s'engage à voter les crédits sur les budgets correspondants.

Deux membres du conseil se demandent s'il ne serait pas judicieux de recevoir la nouvelle gérante dès lors qu'elle aura signé le bail commercial. Monsieur Le Maire fera part de cette doléance auprès de la CCI. Loïc TOUZINAUD se propose d'écrire une ébauche de convention pour expliciter les critères de contrôles qui devront être respectés pour pouvoir bénéficier de l'aide communale.

Monsieur Le Maire prendra attache auprès de la CCI pour valider la convention future.

Le conseil municipal, conscient de l'importance de ce commerce, après avoir délibéré, accepte le principe de la signature d'une convention validant une aide dégressive sur 4 ans dont le montant sera déterminé ultérieurement.

2016/05/03 - DÉCISION MODIFICATIVE 1

Suite au remplacement d'un luminaire détérioré de la rue du petit Loubet par un ancien luminaire en stock, le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural intervient à hauteur de 50 % de la dépense. Cette opération nécessite un mouvement d'ordre en comptabilité.

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
21534-041	Réseaux d'électrification	100,00	
1326-041	Autres établissements publics locaux		100,00
	TOTAL	100,00	100,00

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2016/05/04 - DEVIS DE MAINTENANCE DE NOTRE SITE INTERNET

Notre prestataire habituel nous a envoyé un devis de maintenance de notre site INTERNET pour l'année à venir. Ce devis se monte à 300 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil a accepté, à l'unanimité, le devis et charge Monsieur Le Maire de signer tous documents y afférent.

2016/05/05 - QUESTIONS DIVERSES

- Préparation de la cérémonie du 7 juin (Remise de médailles de bronze par le Département). Inventaire des conseillers qui seront présents et qui pourront aider aux préparatifs
- Rappel sur la conception du prochain bulletin communal. Le focus de cette édition portera sur l'animation de notre aire de loisirs (Reportage photo et interview des gestionnaires entre le 15 et le 30 juin
- Information sur l'état du bâtiment de la mairie et achat d'un déshumidificateur. Constat est fait de nombreuses fuites d'eau le long de la façade ouest.
- Travaux de voirie planifiés courant juin.
- Tour cyclotourisme du canton de THÉNAC ; appel à participer.
- Aline CLÉMOT fait le compte rendu de la réunion de la commission 'Déchets' de la CDA :
 - Une augmentation de la taxe de 1,8 % est à prévoir dès le second trimestre 2016.
 - Le problème d'équité entre les communes de la CDA n'est pas solutionné quant à la redevance incitative (La commune de ROUFFIAC n'est pas concernée par la redevance incitative jusqu'à maintenant).
- Loïc TOUZINAUD fait le compte rendu de la réunion de la commission Habitat de la CDA :

- Point d'avancement sur l'extension de zone commerciale de St Georges des Coteaux.

- Une commune ne pourra plus créer ou réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans tenir compte de la situation correspondante de la commune voisine (Y-aurait-il une relation avec le projet national de regroupement de communes ?)

• Pierre RENAULT informe le Conseil de l'opération 'Nettoyons la nature' fixée au dimanche 28 septembre matin. Une animation éducative sur le traitement des ordures ménagères sera mise en place.

• Emmanuel SEGUIN, suite à des problèmes de sécurité routière rencontrés, demande si les services départementaux ne pourraient pas intervenir sur les bas-côtés de la Route Départementale vers MONTILS au niveau du bois de CHAILLEUSE. Monsieur Le Maire est chargé de contacter nos élus départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Signatures :

Joël ARNAUD	Carmen MARC	Pierre DESTRIEUX
Rachel BERNALEAU	Pierre RENAULT	Emmanuel SEGUIN
Loïc TOUZINAUD	Jean-Luc RÉTAUD	Marion DEVER
Aline CLEMOT	Hervé TORCHUT	